

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **20 juin 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°27 – DB du 20/06/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Convention d'objectifs entre le Bassin de Pompey et l'association
Celt'in Lor – Festival CELT'IN LOR 2019**

Le projet de festival CELT'IN LOR, mis en œuvre par l'Association du même nom, vise à réunir sur l'ensemble du Bassin de Pompey différents acteurs autour de la musique celtique. Trois éditions de ce festival se sont déjà tenues en 2013, 2015 et 2017.

Considérant l'intérêt que représente pour la Communauté de Communes le développement d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire et à proposer une offre culturelle et de loisirs accessible à tous à l'échelle du Bassin de Pompey, il avait été alloué une subvention de 25 000 € pour l'organisation de cet événement en 2015, puis en 2017.

Le bilan de l'édition 2017 laisse apparaître un résultat satisfaisant sur la base des objectifs fixés (fréquentations, démonstrations en accès libre, interventions scolaires et dynamisation des commerces et restaurants).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de renouveler ce soutien pour l'édition qui se tiendra du 23 au 29 septembre 2019,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs fixant les moyens à engager et les résultats attendus, telle qu'annexée à la présente délibération.

Par cette convention, consentie au titre de l'année 2019, l'Association Celt'in Lor s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre entre le 23 et le 29 septembre 2019 un programme d'actions comportant :

- Des séances en temps scolaire le jeudi 25 septembre 2019 qui permettront l'accueil au TGP de 32 classes issues de l'ensemble des communes du territoire.
- Une aubade le dimanche 29 septembre 2019 au matin dans chaque commune du Bassin de Pompey qui en aura fait la demande.
- Une programmation musicale, de concerts et spectacles, en plusieurs points du territoire (salles mais également commerces, lieux publics,...),
- Des animations musicales de rue et défilés, accessible gratuitement à tous les publics.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des Services à la population du 12 juin 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à l'association Celt'in Lor une subvention de 25 000 € dédiée à soutenir l'édition 2019 du festival CELT'IN LOR.

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs.

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs telle qu'annexée à la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC